CSV FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
28 FEV. 2017
2802

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 28 février 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Agriculture concernant les produits du terroir.

Lors du débat public du 13 janvier 2017 au sujet de la pétition n°668 intitulée « Lëtzebuerger Produkter an der öffentlecher Restauratioun ! (Crèchen, Schoulen, Maisons Relais, Kliniken, Altersheemer, asw.) », il a été décidé d'instaurer une plateforme d'échange et de concertation regroupant les responsables des restaurations collectives, les acteurs du secteur agricole, de la transformation et de la distribution afin de détecter les obstacles qui entravent l'approvisionnement en produits du terroir et produits régionaux luxembourgeois des structures publiques et d'analyser par quels moyens on pourrait promouvoir et augmenter l'utilisation de ces produits dans la restauration collective. Dans ce contexte Monsieur le Ministre de l'Agriculture ne voulait pas avancer une date précise quant à l'instauration définitive de cette plateforme d'échange mais seulement initier ce processus.

Or selon les informations parues dans le « De Letzeburger Bauer » du 24 février, Monsieur le Ministre aurait annoncé dans une entrevue avec les responsables de la Centrale Paysanne, qu'il n'envisageait plus d'initier le processus de la mise en place de la plateforme d'échange mais qu'il voulait d'abord finaliser la réglementation sur la certification des labels de qualité.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes parlementaires à Monsieur le Ministre de l'Agriculture :

- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer ces informations ?

- Monsieur le Ministre peut-il nous informer sur l'état de la mise en place de la plateforme d'échange ?

- Quand Monsieur le Ministre entend-il mettre définitivement en place la plateforme susmentionnée ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Martine Hansen **Marco Schank**

Députés

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs

Dossier suivi par : M. André VANDENDRIES
Tél. : 247 82529

Réf.: 152/17

Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement

Service Central de Législation

LUXEMBOURG

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
20 MARS 2017

Luxembourg, le 20 mars 2017

Objet: Question parlementaire n° 2802 des honorables Députés Madame Martine Hansen et Monsieur Marco Schank

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs à la question parlementaire citée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs,

Fernand ETGEN

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs à la question parlementaire n° 2802 des honorables Députés Madame Martine Hansen et Monsieur Marco Schank

Les honorables députés aimeraient recevoir des informations supplémentaires concernant des rumeurs présumées parues dans un article du « De Lëtzebuerger Bauer » du 24 février 2017 sur la plateforme d'échange décidée lors du débat public du 13 janvier 2017 à la Chambre des Députés sur la pétition n° 668.

Selon ces rumeurs, j'aurais annoncé dans une entrevue avec les représentants de la Centrale Paysanne que je n'envisagerais plus d'initier le processus de la mise en place de la plateforme d'échange mais que je voudrais d'abord finaliser la réglementation sur la certification des labels de qualité.

Ceci ne correspond pas à la réalité. Ces deux projets continuent d'être poursuivis parallèlement au sein des services de mon ministère. Lors du débat public du 24 février 2017 à la Chambre des Députés, il avait été retenu en guise de conclusion, qu'une plateforme d'échange serait créée au sein de la Chambre d'Agriculture. Son objectif serait de réunir les besoins des producteurs agricoles et ceux des restaurateurs. Par ailleurs, il avait été retenu que le personnel de la Chambre d'Agriculture serait à renforcer en fonction des nouveaux besoins.

Or, étant donné que plusieurs intervenants du débat public avaient souligné le risque de non-représentativité des secteurs concernés par le fait de localiser cette structure auprès de la Chambre d'Agriculture, j'ai demandé à mes services de faire un benchmark de toutes les formes juridiques possibles d'une telle plateforme.

Il m'est important de faire représenter dans cette plateforme non seulement tous les secteurs de produits agricoles du Luxembourg, mais aussi les cuisines collectives, publiques et privées.

L'objectif du débat public n'est pas de montrer des résultats à court terme mais de construire un mécanisme durable, transparent et efficace. Il m'est donc primordial de bien définir les objectifs et les missions d'une telle plateforme dans un cadre réglementaire permettant d'assurer cette durabilité.

Parallèlement, des entrevues entre mes services, ceux du ministère de l'Environnement et du Ministère du Développement durable et des Infrastructures ont été entamées pour peaufiner les avant-projets réglementaires concernés. Il est en effet important de souligner qu'il ne s'agit non seulement de créer une plateforme efficace mais aussi d'élaborer le cadre légal permettant aux cuisines collectives de pouvoir acheter les produits agricoles conformément à la réglementation sur les marchés publics.